

11 déc 2008 -10:40

Appartient à [Conseil des ministres du 11 décembre 2008](#)

Baromètre de la pauvreté

Création du baromètre de la pauvreté au début 2009

Création du baromètre de la pauvreté au début 2009

Sur proposition de Mme Marie Arena, ministre de l'Intégration sociale, et de M. Jean-Marc Delizee, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, le Conseil des ministres a pris connaissance du concept de baromètre de la pauvreté.

Le baromètre de la pauvreté a pour objectif principal de mesurer annuellement l'évolution de la pauvreté en Belgique. Le baromètre contribuera également à une lutte plus efficace de la pauvreté en attirant l'attention du grand public sur le phénomène et en sensibilisant les décideurs sur l'ampleur et les caractéristiques de la pauvreté.

Le baromètre se base sur 15 indicateurs qui soulignent le niveau de pauvreté dans différents domaines. Il est en lien direct avec le Plan d'action national Inclusion, puisque la plupart des indicateurs proviennent de ce plan.

Le baromètre est institué dans le cadre du Plan fédéral de Lutte contre la pauvreté et est le résultat de la collaboration entre les Régions, les Communautés, les services publics fédéraux, les administrations, les associations et les scientifiques actifs dans la lutte contre la pauvreté.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe